Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260209-2026_005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2026-005

AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2025- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'an deux mille vingt-six, le 9 février, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, BOSCHET Dominique, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DENIEL Romain, GOURLAY Célia, GOURVENEC Georges, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LETARD Murielle, MASSON Catherine, OLLIVIER Sylvie, QUENTEL Annie, QUIVORON Chantal, TANGUY Jean-Philippe, VINCE Logann

Etaient représentés :
- Madame Marguerite LAMOUR a donné pouvoir à Monsieur David CARREGA
- Monsieur Gérard GOUZIEN à Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ
- Monsieur Paul WALLNER à Madame Célia GOURLAY
- Madame Marie-Dominique GUENNEUGUES à Madame Solange ARZEL
- Monsieur Mickaël RAGUENES à Monsieur Jean-Philippe TANGUY
- Madame Christiane LE HIR à Madame Anne LAOT
- Madame Sandrine BEGOC à Monsieur Sébastien BIVILLE
- Monsieur René PELLEAU à Madame Chantal QUIVORON
- Monsieur Jean-Marc KEREBEL à Madame Annie QUENTEL

Arrivée de
- Monsieur Mickaël RAGUENES à 18h05
- Monsieur Jean-Marc KEREBEL à 18h28
- Madame Sandrine BEGOC à 18h40

Madame Sylvie OLLIVIER a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 03/02/2026
Date d'affichage : 03/02/2026
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 21
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur Le Maire indique à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits au budget de la commune.

- **Budget principal de la Commune**

Considérant que la section de fonctionnement présente un excédent de **1 264 565,88 €uros**

Considérant que la section d'investissement présente un déficit de **188 826,40 €uros**

Considérant le solde des restes à réaliser s'établit comme suit :
Reste à réaliser en dépense de **297 445,78 €uros**

Statuant sur l'affectation du résultat provisoire de l'exercice 2025, il est proposé au Conseil de :

- **Affecter la somme de 764 565.88 €uros à la section d'investissement au compte 1068 du budget principal 2026**
- **Conserver la somme de 500 000,00 €uros à la section de fonctionnement au compte 002 du budget principal 2026**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260209-2026_005-DE

- **Budget annexe du Port**

Considérant que la section de fonctionnement présente un déficit de **4 826,45 €uros**

Considérant que la section d'investissement présente un excédent de **104 442,93 €uros**

Considérant le solde des restes à réaliser s'établit comme suit :
Reste à réaliser en dépense de **0 €uros**

Statuant sur l'affectation du résultat provisoire de l'exercice 2025, il est proposé au Conseil de :

- **Reprendre à l'identique le déficit de la section de fonctionnement au budget annexe du Port 2026**

- **Budget annexe du lotissement Saint-Roch – dernière tranche**

Considérant que la section de fonctionnement présente un excédent de **118 441,13 €uros**

Considérant que la section d'investissement présente un déficit de **317 442.48 €uros**

Considérant le solde des restes à réaliser s'établit comme suit :
Reste à réaliser en recettes de **498 343,75 €uros**

Statuant sur l'affectation du résultat provisoire de l'exercice 2025, il est proposé au Conseil de :

- **Reprendre à l'identique le déficit de la section d'investissement au budget annexe du lotissement Saint Roch – dernière tranche 2026**
- **Affecter la somme de 118 441.13 €uros €uros à la section d'investissement au compte 1068 du budget annexe lotissement Saint-Roch – 3eme tranche 2026**

- **Budget annexe du lotissement de Keribin**

Considérant que la section de fonctionnement présente un excédent de **135 320,93 €uros**

Considérant que la section d'investissement présente un déficit de **14 259,32 €uros**

Considérant le solde des restes à réaliser s'établit comme suit :
Reste à réaliser en recettes de **0 €uros**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260209-2026_005-DE

Statuant sur l'affectation du résultat provisoire de l'exercice 2025, il est proposé au Conseil de :

- **Reprendre à l'identique le déficit de la section d'investissement au budget annexe du lotissement Keribin 2026**
- **Affecter la somme de 135 320,93 €uros à la section d'investissement au compte 1068 du budget annexe lotissement Keribin 2026**

Cette proposition a été présentée à l'examen de la Commission des Finances réunie le 30 janvier 2026 qui, à l'unanimité, y a émis un avis favorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans les différents budgets (principal et annexes) tel qu'indiqué

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré
CONSTATE les résultats de l'exercice 2025
APPROUVE l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025 proposée.

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29 - POUR : 24 – ABSTENTIONS : 5

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Sylvie OLLIVIER **David CARREGA**